

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la
Prévention des
Pollutions et des
Risques

Bureau de
l'Environnement
Industriel et des
Installations Classées
pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Nouméa, le 3 décembre 2014

**COMPTE RENDU D'INSPECTION
D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Etablissement	Autochoc, installation de la rue Papin
Exploitant	
Commune	Nouméa
Quartier	Ducos
Arrêté	arrêté n°2131-2004/PS du 14 décembre 2014 autorisant la société Autochoc SARL à exploiter une unité de stockage et de récupération de pièces automobiles, commune de Nouméa
Date de la précédente visite	-
Date de la visite	26 novembre 2014
Nom des agents visiteurs	Aurore Rouby
Accompagné de	Didier Bireau

1. OBJET DE LA VISITE

Présenter à l'inspection des installations classées le fonctionnement de l'installation.

Faire le point sur les demandes formulées dans l'avis de compléments en date du 05 novembre 2014 concernant l'installation de la rue Papin et l'avis du 27 octobre 2014 concernant l'installation d'Autochoc de la rue Auer.

2.. SITUATION ADMINISTRATIVE

Un dossier de demande d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant l'installation de stockage des véhicules dépollués sur le site de la rue Auer a été déposé le 24 juillet 2012 et complété le 05 juin 2014. Un avis de demande de compléments en date du 27 octobre 2014 a été transmis à l'exploitant.

Un dossier de porter à connaissance au titre des installations classées pour la protection de l'environnement concernant l'installation de dépollution des véhicules hors d'usage sur le site de la rue Papin a été déposé le 20 juin 2014. Un avis de demande de compléments en date du 5 novembre 2014 a été transmis à l'exploitant.

L'exploitant dispose d'un délai de 3 mois pour faire parvenir les compléments demandés à l'inspection. Dans l'attente, l'instruction du dossier est suspendue.

3. SITUATION TECHNIQUE

Déroulement et observations lors de la visite d'inspection

La visite du site de la rue Papin débute au niveau du dock de dépollution des véhicules hors d'usage.

Le dock est actuellement utilisé pour le démontage de grosses pièces automobiles. L'exploitant indique que les activités telles que présentées dans le dossier de porter à connaissance seront mises en place une fois que le dossier de porter à connaissance sera jugé complet lui permettant de valider les investissements nécessaires à son activité. Ainsi, le dock présente bien une dalle mais le séparateur d'hydrocarbures sera mis en place par la suite.

Les quatre ponts qui serviront à la dépollution et au démontage des véhicules hors d'usage ne sont pas encore utilisés.

Le parking de stockage des véhicules en attente de dépollution se situe devant le dock. L'aménagement de la dalle béton reliée au séparateur n'est pas encore réalisé.

La future cuve de récupération des huiles usagées est actuellement stockée au niveau du dénivélé. De nombreuses carcasses et pièces de carrosserie y sont stockées. L'exploitant indique d'un dénivélé de 20 mètres minimum sépare la zone de stockage des véhicules hors d'usage des habitations. Bien que largement défrichée, la zone de dénivélé présente quelques spécimens végétaux. Quelques carcasses sont stockées au niveau du premier niveau du dénivélé qu'il est nécessaire de déplacer. **Il est demandé à l'exploitant ne pas stocker les carcasses de véhicules hors d'usage sur les différents niveaux du dénivélé, les carcasses situées à ce niveau doivent être évacuées.**

La visite se poursuit sur le lot 614 en passant à l'arrière du dock au niveau du stockage de pièces de carrosserie (portière principalement) afin d'accéder au parking de stockage des véhicules dépollués. L'exploitant indique qu'un dénivélé d'environ 19 mètres sépare le parking de stockage des véhicules dépollués de la rue Marconi.

L'intérieur du dock principal est observé, il sert actuellement au stockage des petites pièces détachées et moteurs. La cabine de lavage haute pression des pièces et la future zone de démontage fin des pièces ne sont pas encore aménagées. De la même manière que pour le lot 590, les aménagements du lot 614 seront réalisés une fois le dossier jugé complet par l'inspection. L'unité mobile de dépollution des véhicules hors d'usage est située devant le stockage couvert sur rétention des déchets polluants.

A la suite de la visite, le bureau d'étude en charge de la rédaction des dossiers d'Autochoc s'est joint à l'exploitant et à l'inspection pour une réunion afin de discuter des demandes formulées en date du 27 octobre et du 05 novembre 2014.

L'inspecteur des installations classées

Photographies



Photo 1 : parking de stockage des véhicules en attente de dépollution, vue du dénivelé par rapport aux habitations (lot 590)



Photo 2 : parking de stockage des véhicules en attente de dépollution, vue du dénivelé par rapport aux habitations (lot 590)



Photo 3 : stockage de carcasses sur le premier niveau du dénivelé

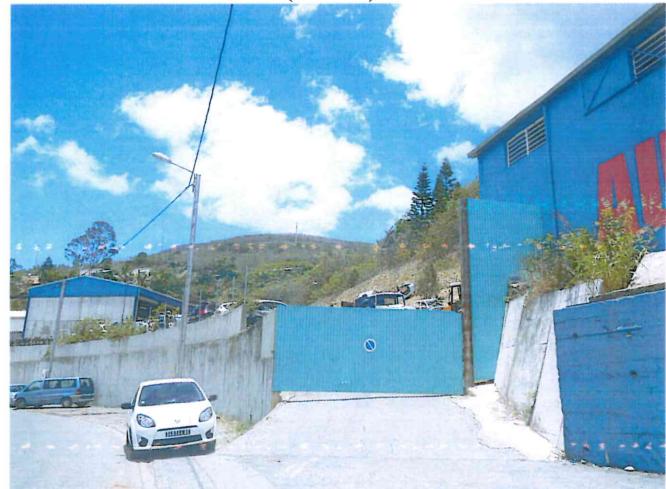


Photo 4 : portail zone d'accès vers lot 590



Photo 5 : future zone de nettoyage à haute pression des pièces



Photo 6 : parking de stockage des véhicules dépollués (lot 614)



Photo 7: parking de stockage des véhicules dépollués
(lot 614)